

Responsable UE

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Didier Thiry

Contact
service.etudiants@saint-
luc.be
+32 4 341 81 33

Master 1 • Cycle 1 • Niveau 6 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Second quadrimestre
6 crédits • 120 points • 36 heures

Activité.s d'apprentissage

E0013 - Didactique des disciplines artistiques - arts plastiques, visuels et de l'espace - partim 2

6 crédits • 120 points • 36 heures • Davain Léonie

Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de Didactique des disciplines artistiques, l'étudiant est capable de:

- préparer, de manière précise et complète, une séquence d'enseignement/apprentissage ;
- situer la place de cette séquence dans le cadre des textes pédagogiques officiels et du cursus des apprentissages des élèves ;
- faire référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux ;
- utiliser des ressources adaptées et des méthodologies relevant du paradigme socioconstructiviste ;
- placer l'élève dans des situations porteuses de sens, lui permettant d'intégrer des compétences ;
- intégrer différentes formes d'évaluation des apprentissages ;
- prendre en charge et gérer efficacement un groupe-classe en prenant en considération les caractéristiques de celui-ci ;
- mettre en œuvre efficacement les activités d'apprentissage préparées.

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement étant composée d'une seule activité, la note finale correspond au résultat obtenu pour le cours.

- Didactique des disciplines artistiques - arts plastiques, visuels et de l'espace - partim 2

Davain Léonie

Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- préparer, de manière précise et complète, une séquence d'enseignement/apprentissage ;
- faire référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux ;
- utiliser des ressources adaptées et des méthodologies pertinentes, en majorité issues du paradigme socioconstructiviste ;
- placer l'élève dans des situations porteuses de sens, lui permettant d'intégrer des compétences ;

Contenu

Les étudiants seront amenés à découvrir, questionner et s'approprier les bases de la didactique disciplinaire, afin de concevoir, animer et réguler des séquences d'enseignement apprentissage en arts plastiques, visuels et de l'espace. Les liens avec la pratique en stage sont établis lors de séminaires de pratique réflexive.

Les contenus du Q2 sont :

- Didactique spécifique à l'ESAHR
- L'approche par compétence
- Le socioconstructivisme
- La différenciation
- L'enseignement spécialisé
- La créativité
- La pédagogie du projet
- Culture(s) à l'école
- Aborder les Arts Autochtones

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

Un cours de didactique participatif envisagé comme laboratoire de pratiques, de questionnements, d'apprentissage, de théorisation.

Des visites de stages et des rendez-vous ponctuels permettant d'accompagner individuellement les étudiants dans leurs pratiques respectives.

La présence à toutes les activités d'enseignement est obligatoire.

Une participation active est attendue de la part de chaque étudiant.

Les activités sont organisées les mercredis et jeudis en journée.

Bibliographie

Voir notes de cours distribuées aux cours

Mode d'évaluation pratiqué

Quadrimestrialisation et pondération

Chaque quadrimestre fait l'objet d'une évaluation distincte pondérée en fonction des crédits correspondants.

Pour chaque activité d'enseignement, la note globale est sur 20 points, la réussite est à 10/20.

Au Q2, l'évaluation est individuelle.

Les acquis d'apprentissage seront évalués de manière continue durant les visites de stages, les séances de cours et les travaux de groupe.

En fin de quadrimestre, s'ajoutent 3 temps d'évaluation supplémentaires :

-Examen écrit : lundi 7/6 de 13h30 à 16h45

-Présentation orale : mercredi 9/6 de 13h30 à 16h45

-Entretien oral individuel : jeudi 10/6 et vendredi 11/6 selon horaire communiqué par les enseignantes.

Pour la **seconde session**, les modalités restent identiques.

Pour chaque quadrimestre, la cote correspond au degré de maîtrise de compétences professionnelles du décret RFIE^[1], spécifiquement liées à la didactique disciplinaire. Ces contenus sont clairement identifiés dans les engagements pédagogiques distribués en début d'année, ainsi que dans la grille d'évaluation.

[1] DÉCRET DU 7 FÉVRIER 2019 DÉFINISSANT LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS – VERSION CONSOLIDÉE PAR L'ADMINISTRATION DE L'ARES – 18 NOVEMBRE 2024 ARES – ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / 17 sur 171

Remarque : Tout écrit (préparations de stage ou travaux ou examens) comportant plus de 1 erreur par page sera refusé, conformément aux prescrits du décret.

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours